

# L'information des consommateurs sur l'impact environnemental des produits : le cas des industries agroalimentaires

Par Nathalie BÉRIOT\* et Laura FARRANT\*\*

Les consommateurs s'intéressent de plus en plus aux impacts environnementaux des produits qu'ils consomment. Face à ces attentes croissantes, les industries alimentaires contribuent activement depuis 2009 aux travaux relatifs à l'élaboration des méthodologies permettant d'évaluer les principaux impacts environnementaux des produits alimentaires. Les entreprises du secteur se sont notamment fortement mobilisées dans le cadre de l'expérimentation nationale qui a été menée entre juillet 2011 et juillet 2012. Cette expérimentation a constitué une phase d'apprentissage tant pour les entreprises que pour les consommateurs. À terme, l'objectif est de pouvoir mettre à la disposition du consommateur une information qui soit harmonisée, fiable, pertinente, compréhensible et contrôlable. Les enjeux, notamment en termes de méthodes de calcul et de disponibilité des données, sont de taille eu égard à la diversité et à la complexité des produits alimentaires.

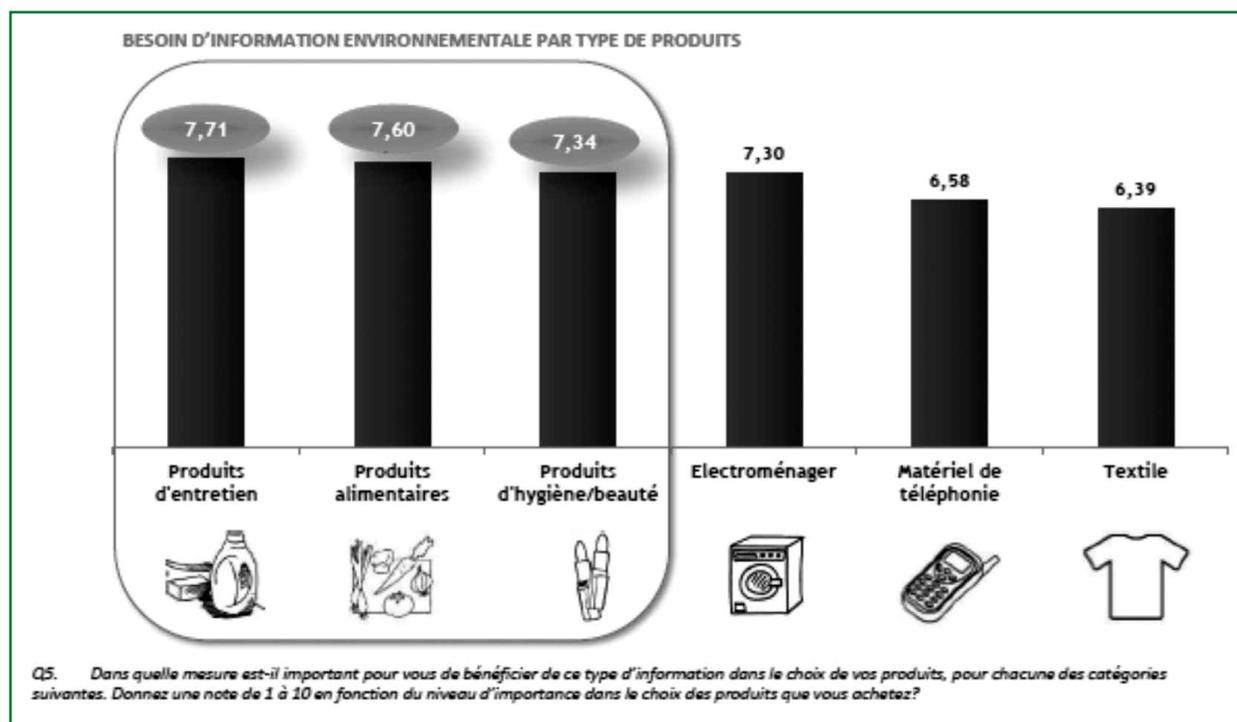
## Les enjeux du secteur

L'industrie agroalimentaire est le premier secteur industriel français avec 13 000 entreprises (dont 98 % de PME) réparties sur l'ensemble du territoire et près de 500 000 salariés, pour un chiffre d'affaires total en 2012 de 160,9 milliards d'euros. L'industrie agroalimentaire est le premier partenaire du secteur agricole français et emploie 70 % des ressources agricoles françaises : 80 % des denrées alimentaires consommées en France sont ainsi produites sur le territoire national.

Les produits agroalimentaires, comme tous les produits que nous consommons, génèrent des impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie. Ces impacts peuvent être classés en différentes grandes catégories : changement climatique, ressources (matières premières, eau, énergie, etc.), pollution (eaux, sols, air), biodiversité. Ces impacts surviennent aux différentes étapes du cycle de vie des produits : amont agricole, transformation, fabrication des emballages, transport, distribution, utilisation chez le consommateur, fin de vie (des emballages et du produit

lui-même, si celui-ci n'a pas été consommé). La particularité des produits alimentaires est le fait qu'en moyenne, 57 % des émissions de gaz à effet de serre de la chaîne alimentaire sont liés à la phase amont, celle de la production agricole (agriculture, élevage et alimentation des animaux), et 7 % seulement à la phase de transformation alimentaire (1). Cette répartition est néanmoins très variable selon les types de produits, qui peuvent subir un nombre plus ou moins important de transformations successives.

Les consommateurs sont de plus en plus sensibles aux conditions de fabrication et aux impacts environnementaux des produits qu'ils consomment. Une étude consommateurs réalisée en 2012 par l'institut de sondage BVA pour l'Institut de Liaison et d'Études des Industries de Consommation (ILEC) et portant sur un échantillon représentatif de 1 070 personnes a souligné que 91 % des consommateurs interrogés se disent intéressés par l'impact environnemental des produits qu'ils consomment. L'attente des consommateurs porte notamment sur les produits alimentaires, comme le montre la figure 1 de la page suivante.



**Figure 1** : Les attentes des consommateurs en matière d'information environnementale par type de produits.

(Source : sondage BVA pour l'ILEC, 2012).

Face à ce constat, les industries alimentaires contribuent depuis plusieurs années à la mise au point d'une information qui soit harmonisée, fiable, pertinente, compréhensible et contrôlable. Les enjeux, notamment en termes de méthodes de calcul et de disponibilité des données, sont de taille eu égard à la diversité et à la complexité des produits alimentaires.

### **La participation de l'ANIA à l'expérimentation nationale**

En 2010, l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA), en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD), a réalisé un projet pilote pour étudier les méthodologies permettant d'évaluer les principaux impacts environnementaux de 150 produits alimentaires. Cette première phase de test a permis aux entreprises et fédérations professionnelles volontaires de se porter candidates à l'expérimentation nationale lancée par le gouvernement en juillet 2011 pour une durée d'un an. Le secteur agroalimentaire s'est très fortement mobilisé dans le cadre de cette expérimentation, puisque 73 des 168 participants étaient issus du secteur alimentaire.

Dans la continuité des travaux du projet pilote et de ceux également engagés dans le cadre du GT1 de la plateforme ADEME-AFNOR, l'ANIA a assuré le rôle d'accompagnement et de coordination des entreprises et des fédérations professionnelles tout au long de l'expérimentation.

Sur le plan technique, les participants se sont basés sur le référentiel BPX 30-323 et sur le projet de référentiel alimentaire de la plateforme ADEME-AFNOR.

Par ailleurs, les participants à l'expérimentation se sont trouvés confrontés à la nécessité de mettre en place (en seulement quelques mois) des modalités de communication de l'information environnementale, ce type de communication à destination des consommateurs étant tout à fait nouveau. C'est pourquoi l'ANIA s'est immédiatement associée à l'ILEC afin de développer un dispositif pédagogique commun d'information du consommateur sur l'impact environnemental des produits. L'ANIA a également collaboré avec GS1 pour développer l'application ProxiProduit, lequel a fait le choix d'un support de communication dématérialisé pour pouvoir répondre avec le maximum de flexibilité et de rapidité aux objectifs de communication et de pédagogie auprès de consommateurs confrontés à la difficulté d'appréhender l'information multicritère figurant sur les emballages des produits.

Leur participation à l'expérimentation a permis aux entreprises impliquées de se familiariser avec les méthodologies d'analyses de cycles de vie (ACV), d'évaluer la contribution de ce type d'approche à l'amélioration de la connaissance des impacts environnementaux des produits alimentaires et de tester leur communication auprès des consommateurs. L'objectif associé était également d'explorer des voies de valorisation des efforts réalisés par les entreprises en matière de réduction des impacts environnementaux liés à leurs produits.

### Le besoin d'un cadre méthodologique harmonisé au niveau européen

Au cours de l'expérimentation, les entreprises se sont trouvées confrontées aux difficultés de mise en œuvre de la démarche. Il est important de noter que le calcul de l'impact environnemental d'un produit résulte d'une modélisation, et non d'une mesure, comme c'est le cas pour l'étiquetage de la valeur nutritionnelle.

La composition nutritionnelle d'un produit alimentaire est obtenue à partir de bases de données (selon des tables nutritionnelles reconnues) et/ou d'analyses réalisées en laboratoire, tandis que le calcul de l'empreinte environnementale d'un produit résulte d'un certain nombre d'hypothèses. La réalisation d'une ACV nécessite de réaliser de nombreux choix méthodologiques : sélection des étapes du cycle de vie du produit évalué, choix de données, définitions des règles de calcul ou encore sélection d'indicateurs environnementaux...

Un des points clés en ce qui concerne les produits issus du monde agricole est la problématique des règles d'allocation. Il est en effet fréquent que certaines étapes de la fabrication aboutissent à plusieurs coproduits. Il est donc nécessaire de déterminer une méthode permettant d'affecter les impacts de ces étapes successives entre les différents coproduits en leur appliquant un prorata basé sur les caractéristiques intrinsèques des produits considérés. L'affectation des impacts peut s'opérer sur la base de critères massiques, énergétiques ou économiques, en fonction de la nature des coproduits. L'ensemble de ces choix ont une forte influence sur le bilan environnemental final. Il est par conséquent essentiel de disposer d'un cadre méthodologique harmonisé afin de permettre, à terme, une comparaison fiable entre les produits et la mise en avant des efforts réalisés par les entreprises.

Les travaux réalisés au niveau français dans le cadre de la plateforme ADEME/AFNOR ont permis d'établir un référentiel transversal « produits alimentaires » et deux référentiels sectoriels, un pour les cafés et l'autre pour les produits laitiers. Il est désormais indispensable que ces travaux français s'inscrivent dans ceux actuellement menés au niveau européen, dans un objectif d'harmonisation. La Commission européenne a en effet développé une méthode commune européenne dite PEF (pour *Product Environment Footprint*) et lance une expérimentation européenne de trois ans visant le développement de référentiels sectoriels. En ce qui concerne les produits alimentaires, l'*European Food Sustainable Consumption and Production Round Table* (Food SCP RT), qui est une démarche volontaire d'acteurs privés de la filière alimentaire, développe le projet ENVIFOOD Protocol, un document méthodologique harmonisé devant servir à l'évaluation environnementale des produits alimentaires, qui a été finalisé en novembre 2013 et servira de socle commun aux expérimentations européennes. Les synergies entre les initiatives françaises et européennes devraient être recher-

chées pour permettre la définition d'une méthodologie de calcul commune.

### La nécessité de disposer de données fiables et accessibles pour tous

En ce qui concerne les produits alimentaires, un autre défi majeur est celui de l'accès aux données. Le calcul de l'impact environnemental d'un produit donné suivant la méthode ACV nécessite en effet de disposer d'*inventaires de cycle de vie* pour chaque étape, c'est-à-dire du bilan complet des flux entrants et des flux sortants (ressources naturelles utilisées et rejets dans le milieu naturel). Ces inventaires de cycle de vie sont disponibles dans des bases de données d'ACV qui sont encore très incomplètes et présentent des niveaux d'incertitude élevés, notamment pour les produits agricoles. Par ailleurs, quand elles sont disponibles, ces données issues de bases de données sont des données génériques, elles ne sont donc pas forcément représentatives des conditions de fabrication du produit étudié. Un important travail de collecte de données est donc nécessaire, dans tous les cas, pour pouvoir évaluer les impacts environnementaux de la façon la plus fiable possible : quantité d'intrants, consommation d'électricité et de gaz (pour les procédés de fabrication), distances parcourues et moyens de transport utilisés... Cette étape de collecte de données est très chronophage, elle est par conséquent coûteuse pour les entreprises. Une difficulté supplémentaire réside dans le fait que les chaînes d'approvisionnement sont complexes et changeantes. En effet, un même produit implique généralement plusieurs fournisseurs, plusieurs usines pouvant évoluer au cours du temps. Pendant l'expérimentation, il a été constaté que les entreprises ont en général choisi des produits pour lesquels elles disposaient déjà de suffisamment de données.

Dans l'éventualité d'une généralisation de l'information environnementale, des ressources et des moyens importants devront être mis en œuvre par les pouvoirs publics pour développer les bases de données nécessaires. Pour les produits alimentaires, le projet Agribalyse (une initiative de l'ADEME), qui vise à établir des jeux de données pour les principales productions agricoles françaises, vient de s'achever, après trois années de travaux. Un projet similaire pour l'étape de la transformation industrielle, le projet Acyvia, a commencé en 2013, avec la participation des centres techniques des filières agro-industrielles. Les procédés de différentes filières seront étudiés, tels que les procédés de l'industrie laitière, de la charcuterie et des fruits et légumes transformés. Mais l'ensemble des secteurs ne pourront être couverts, là encore en raison de la grande diversité des filières agroalimentaires. Les résultats sont attendus pour la fin 2015. Au niveau international, une base de données d'ACV pour les produits alimentaires, la *World Food LCA Database*, est aussi en cours de construction avec la participation d'experts ACV et d'entreprises du secteur, telles que Nestlé, Mondelez International ou Mars.

### **La nécessité de disposer d'indicateurs environnementaux robustes reflétant les enjeux des produits alimentaires**

Les résultats d'une ACV sont présentés sous la forme d'indicateurs d'impacts potentiels reflétant différents types d'impacts : changement climatique, pollution de l'eau, consommation d'énergie... Ces indicateurs d'impacts potentiels sont calculés à partir des données de l'inventaire des cycles de vie évoqué plus haut et de modèles de caractérisation qui permettent d'évaluer ces indicateurs d'impacts environnementaux à partir des données caractérisant le cycle de vie du produit étudié.

Cette évaluation multicritère constitue l'un des principaux atouts de la méthode ACV. Cependant, la méthode est encore peu adaptée pour la prise en compte de l'impact des pratiques agricoles sur la biodiversité ou sur la gestion des ressources en eau, qui sont des enjeux pourtant incontournables pour orienter les choix des consommateurs vers des produits alimentaires plus respectueux de l'environnement. Des avancées doivent être faites sur les méthodes de calcul des indicateurs d'impact de façon à y intégrer la complexité inhérente aux produits alimentaires.

### **L'enjeu clé de la compréhension/adhésion des consommateurs**

Au-delà du calcul des impacts, la définition d'un mode de communication fiable, pertinent et compréhensible n'a pas été un exercice facile pour les entreprises ayant participé à l'expérimentation. La participation des entreprises agroalimentaires à l'expérimentation a mis en lumière le fait que l'efficacité des messages environnementaux passe par une approche cohérente et pédagogique de l'ensemble des catégories de produits. Cette approche commence par une harmonisation de la sémantique et des visuels. Pendant l'expérimentation, l'ANIA a développé en collaboration avec l'ILEC, l'Association Française des Industries de la détergence (AFISE) et la Fédération des Entreprises de la Beauté (FEBEA), et avec l'aide du cabinet Ethicity, un dispositif commun d'infor-

mation environnementale multicritère facilement compréhensible par le consommateur.

Le choix a été fait de restituer une information multicritère exprimée en valeur absolue pour chacun des impacts retenus afin de refléter de la manière la plus juste et la plus robuste possible les impacts environnementaux des produits. Sur la base de l'expérience acquise, le recours à une note agrégée qui amalgamerait plusieurs impacts exprimés dans des unités différentes n'est pas apparu adapté, car non scientifique. Une telle notation risquerait par ailleurs de lisser les efforts engagés par l'ensemble des opérateurs économiques.

La compréhension et l'adhésion des consommateurs sont également des facteurs clés pour développer l'intérêt de ces derniers et faire évoluer leurs comportements. Pendant l'expérimentation, le choix fait par les entreprises du collectif ILEC/ANIA/AFISE/FEBEA d'utiliser un mode de communication déporté (sites Internet, Proxi-produits) pour apporter des précisions indispensables à la bonne compréhension de ce nouveau dispositif répondait au souhait de transparence et de pédagogie exprimé par les consommateurs. Ces moyens de communication, qui sont de plus en plus utilisés et sont appelés à se développer, présentent également l'avantage de répondre aux attentes des entreprises (facilité de mise en œuvre et de mise à jour, réponse à l'impossibilité de mentionner (par manque de place) sur les étiquettes des produits alimentaires toutes les mentions obligatoires devant y figurer).

### **Conclusions et perspectives**

Les méthodes ACV ouvrent des perspectives intéressantes sur le plan de la valorisation auprès des consommateurs des démarches de progrès engagées par les entreprises en matière de protection de l'environnement. Néanmoins, ces méthodes sont d'une application complexe dans les secteurs agricole et alimentaire. Il n'est pas possible, à ce jour, de disposer de données suffisamment fiables et précises pour l'ensemble des produits alimentaires. D'importantes avancées doivent être faites dans le domaine des bases de données et des méthodes de calcul des indicateurs d'impact.

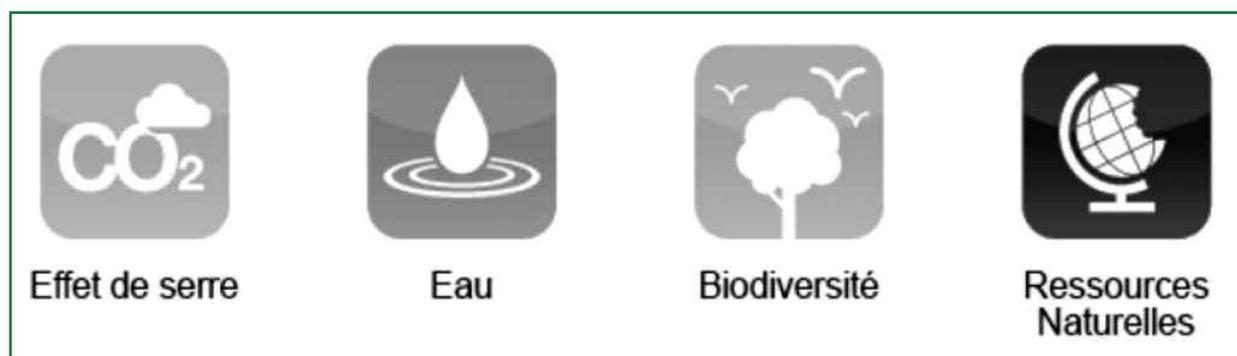


Figure 2 : Visuels élaborés dans le cadre du dispositif d'information environnementale multicritère développé en commun par l'ANIA, l'ILEC, l'AFISE et la FEBEA lors de l'expérimentation.

Dans la perspective d'une véritable information environnementale du consommateur, l'harmonisation des approches tant en ce qui concerne la méthodologie que la sémantique et les visuels, est également indispensable pour éviter tout risque de distorsion de concurrence.

Enfin, il est nécessaire de porter désormais ce dossier au niveau communautaire afin de tendre, à terme, à une harmonisation entre les dispositifs nationaux.

### Notes

\* Directrice des Affaires scientifiques et réglementaires chez Nestlé.

\*\* En charge des problématiques environnementales à l'ANIA (Association nationale des Industries alimentaires).

(1) *Le Point Sur*, n°158, mars 2013, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.